



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 28 août 2017

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	M. Jérôme Padrun	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	39
	Excusés :	10
	Absents :	1
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	20
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 26 juin 2017	L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal du 26 juin 2017 est accepté avec une abstention.	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>M. Philippe Chaubert ouvre la séance en rappelant quelques règles. La séance est publique. Le public n'est pas autorisé à intervenir ou manifester son approbation ou réprobation. Les membres du conseil qui souhaitent intervenir se manifestent en levant la main. Lorsque la parole leur est donnée, ils se lèvent et déclinent leur identité.</p> <p>Le 23 août 2017, le Bureau a reçu de la municipalité un envoi contenant un courrier du 21 août 2017 envoyé par M. Michel George dont le point 2 était de la compétence du Conseil communal. Par celui-ci, M. George demandait que son précédent courrier du 22 juin 2017 soit lu et discuté point par point par le conseil. Le Président rappelle qu'il avait été décidé lors du conseil du 26 juin 2017, que ledit courrier serait transmis par voie électronique à chacun des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans le détail. Cette transmission a été effectuée par la secrétaire, Mme Philippa King Rojo en date du 28 juin. Le Président n'entend pas revenir sur ce courrier ni ouvrir la discussion à ce stade. Dès lors, si l'un des membres du conseil désire encore poursuivre le sujet, il lui appartient d'adresser une simple question à la municipalité lors des points divers, ou d'employer la voie de l'interpellation au conseil. Cette décision est en ligne avec les courriers adressés par le Préfet à M. George les 3 et 11 juillet 2017 et dont le Bureau a reçu copie.</p>	

	<p>Il y a trois objets fédéraux inscrits aux votations du 24 septembre. Le premier porte sur la sécurité alimentaire ; le deuxième sur le financement de l'AVS par une modification des points de la TVA ; et le troisième sur la réforme AVS 2020. Le président encourage les conseillers de voter par anticipation afin de simplifier le travail du Bureau électoral.</p>
<p>3. Préavis n° 06/2017 – Adoption du projet de création d'un parking de 53 places au Chemin du Centre sur la parcelle no 63 du Registre foncier</p>	<p>M. Denys Kaba, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Il souligne que la municipalité a convoqué une séance de conciliation avec les opposants et qu'il en est ressorti un accord sous forme de convention. Par la suite, la municipalité a réuni la commission afin de statuer sur la convention proposée faisant l'objet du préavis en examen.</p> <p>Il n'y a pas d'observation concernant la décision prise par le conseil communal lors de sa séance du 27 mars 2017. Cependant, une des remarques mises en avant par les opposants concerne le non-respect par la municipalité des exigences formelles de la procédure LRou ou LATC suivie pour la mise à l'enquête. La municipalité, qui a suivi les conseils des autorités cantonales, confirme ce point. La commission ad hoc approuve le choix de la municipalité d'opter pour la passation d'une convention avec les opposants car celle-ci permet d'aller de l'avant sans devoir perdre du temps en recommençant la procédure de mise à l'enquête avec encore de nouveaux frais.</p> <p>La convention propose diverses solutions pour éloigner de l'habitation des opposants les nuisances dues au bruit et au passage, surtout nocturnes, des usagers du parking. Il est à noter que la convention n'est pas cessible, étant donné qu'elle est liée aux opposants et non au bien-fonds 221.</p> <p>La commission recommande l'acceptation du préavis puisque les points mentionnés sont d'ordre organisationnel et entrent dans le budget déjà fixé.</p> <p>Le président vient en correction par rapport à ce qui a été dit concernant la désignation de la commission ad hoc. Celle-ci a été nommée par le Bureau du conseil et non la municipalité.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté avec une abstention.</p> <p>Le président remercie la commission ad hoc pour l'important travail effectué dans le cadre de ce dossier.</p>
<p>4. Elections statutaires</p>	<p>Le président rappelle qu'à l'exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, le conseil doit réélire les membres du Bureau, c'est-à-dire le président et vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. En l'absence d'autres candidats, comme prévu par les statuts, le conseil a procédé à l'élection tacite des membres du Bureau :</p> <p>Président : M. Ph. Chaubert</p> <p>Vice-président : M. Olivier Bonvin</p> <p>Scrutateurs : Mme Sylvie Gobet M. Jérôme Padrun</p> <p>Suppléants : M. Carlos Alves M. Eric Dammköhler</p>

<p>5. Communications de la Municipalité</p>	<p>Administration générale</p> <p>Entouré par de généreux applaudissements, le syndic, M. Cédric Matthey, remercie la commission ad hoc pour le travail approfondi qu'elle a effectué. En effet, dit-il, les membres, Mme Jessica Maurer, M. D. Kaba, et M. Pierre-Alain Sauterel, n'ont négligé aucun point.</p> <p>Mme Monique Ries, municipale annonce que les deux petits collèges de Les Cullayes et de Servion ont été fermés et les élèves déplacés au nouveau collège à Servion. Le bureau technique à Les Cullayes va descendre d'un étage et occuper une des salles de classe. A sa place, il y aura un appartement.</p> <p>La municipalité a reçu une demande de trois personnes souhaitant créer et exploiter bénévolement un lieu de rencontre dans la seconde salle de classe libérée. Elle a répondu positivement. Etant donné que cette activité est à but non lucratif, la commune propose de faire un bail sans loyer pour la première année.</p> <p>M. Yves Boand, faisant le point de la situation par rapport à l'ASIJ, rapporte que le lundi 21 août, les enfants ont intégré le nouveau collège à Servion et, tout comme leur enseignants, en sont enchantés. Cependant, le premier jour, la circulation a été problématique, les parents venant en voiture, le stationnement des véhicules, la pose et dépose des enfants ont créé un bouchon. Depuis, la situation s'est améliorée. Il reste encore quelques retouches et finitions à faire sur le bâtiment mais celui-ci sera officiellement inauguré le samedi 18 novembre.</p> <p>Un crédit d'étude de CHF 150'000 a été accordé pour le futur collège de Carrouge, qui portera le nom de Gustave Roud. Le choix s'est finalement porté sur trois bâtiments distincts avec 22 salles de classe et une UAPE (Unité d'Accueil Pour les Enfants), une salle de gym VD6 triple, un abri PC de 200 places, 25 places de parc, un parking souterrain de 30 places pour un coût total de CHF 36'765'000 hors subvention. La salle de gym est estimée à CHF 14'800'000, les classes à CHF 19'200'000 et l'aménagement extérieur à CHF 2'765'000. Le coût par classe est de CHF 630'000.-</p> <p>Le plus grand problème actuel est celui de la ponctualité et de l'organisation des transports. L'ASIJ a écrit une lettre aux Taxis Romontois leur mettant en demeure. Ils ont jusqu'au 20 septembre pour revoir leur horaire.</p> <p>M. D. Kaba se souvient que la partie du projet concernant l'abri devait être portée sur le compte de Mézières. M. R. Padrun confirme que c'est toujours le cas et, si c'est compris dans le projet global, c'est la commune de Mézières qui décidera ou non de la suite de cette partie du projet.</p> <p>M. J. Berger aimerait savoir si en ce qui concerne les transports, le 20 septembre est une date butoir. M. Y. Boand répond que c'est la date butoir fixée pour la remise du nouvel horaire. Celui-ci sera alors examiné par les parties concernées. Les informations pertinentes seront transmises aux délégués des communes lors du prochain conseil de l'ASIJ.</p>
<p>6. Propositions individuelles et divers</p>	<p>Personne ne demande la parole.</p>
<p>Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 20h20. Prochaine séance : le 30 octobre 2017</p>